ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

FNAIM

CADRE GÉNÉRAL DE LA LOCATION SAISONNIÈRE

Comment rédiger son mandat dans le respect des textes

LV003

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

SPÉCIALISATIONS

De 9h à 18h

Hôtel MAS DES ARCADES - 840 avenue d'Espagne

A PERPIGNAN 66000

1 journée
8 heures

Intervenant :

Raquel DEFRANCE
Formatrice des métiers de l'Immobilier
Maîtrise de Droit Privé - Diplômée ICH

Public : Managers, Négociateurs en location saisonnière, Assistantes ayant ou pas une expérience en location

Objectifs :

- Développer l'activité « location saisonnière »
- Maîtriser les législations applicables
- Maîtriser et mettre en pratique les évolutions de la loi ALUR, de celles de la loi ELAN
- Connaître les obligations à respecter par le bailleur en saisonnier
- Mieux informer et conseiller les bailleurs mandants
- Préserver son droit à rémunération
- Réduire le risque d'engagement en responsabilité du professionnel

Depuis le 1er avril 2016, les professionnels de l'immobilier (et leurs personnels habilités) ne peuvent plus obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle (ou de leur habilitation) sans avoir suivi deux jours de formation minimum par an (décret n°2016-173 du 18 février 2016)

Tarif adhérent : 264 € TTC **chèque à l'ordre de l'ESI-BE**
Tarif non adhérent : 360 € TTC **chèque à l'ordre de l'ESI-BE**
(Tarif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018)

PROGRAMME PAGE 2

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

FNAIM

LV003 CADRE GÉNÉRAL DE LA LOCATION SAISONNIÈRE

—

Comment rédiger son mandat dans le respect des textes

OBJECTIFS

- **Développer** l'activité « location saisonnière »
- **Maîtriser** les législations applicables
- **Maîtriser** et mettre en pratique les évolutions de la loi ALUR, de celles de la loi ELAN
- **Connaître** les obligations à respecter par le bailleur en saisonnier
- **Mieux** informer et conseiller les bailleurs mandants
- **Préserver** son droit à rémunération
- **Réduire** le risque d'engagement en responsabilité du professionnel

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 1

Managers, Négociateurs en location saisonnière, Assistantes ayant ou pas une expérience en location

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)
Moyens pédagogiques : supports de cours, contrats et documents FNAIM, rappels des actualités juridiques : brèves, mément'immo, revue bleue, étude de la jurisprudence - Cas pratiques - Support pédagogique - Quiz d'évaluation finale
Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Raquel DEFRANCE
Formatrice des métiers de l'Immobilier
Maîtrise de Droit Privé - Diplômée ICH

Marie-France LARREDE
Perf Form Immo Conseils
Cabinet de conseil et de formation spécialisé en immobilier

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT
Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Rappel du cadre général des professions immobilières (loi Hoguet - décret)
- Définition de l'activité de location en gestion en saisonnier
- Location saisonnière et code du tourisme
- Le forfait touristique
- Pratique de la location saisonnière avec la carte professionnelle activité Transaction : limites

I - CADRE GÉNÉRAL DU MANDAT DE « LOCATION SAISONNIÈRE »

- Les obligations particulières de la location saisonnière (loi Hoguet)
- Autres textes et règlementations de la location saisonnière
- Obligations de la location saisonnière
- Obligations au regard de la résidence principale du bailleur saisonnier
- Les divers intervenants et diverses formes de la location saisonnière
- Situations particulières : comment gérer ?
- Loueurs professionnels - Loueurs non-professionnels
- Constitution du dossier pour la prise de mandat

II - LE CLASSEMENT EN MEUBLÉ DE TOURISME : NOTIONS

- Intérêt du classement
- Démarche pour l'obtention du classement
- Les critères d'attribution du niveau de classement
- Litiges et sanctions suite au classement

III - LE MANDAT D'ADMINISTRATION DE LOCATION MEUBLÉE ET SAISONNIÈRE

- Les diverses possibilités du mandat FNAIM: comment les gérer ?
- Le mandat et les obligations du code de la consommation
- Règles générales du mandat
- Informations à transmettre au mandant
- Conditions de rémunération selon le type de location - Rémunérations complémentaires
- Durée du mandat : déterminée ou tacite reconduction : Conséquences
- Missions générale du Mandataire
- Missions particulières complémentaires
- Déclarations et obligations du mandant
- Médiation - RGPD

IV - COMMERCIALISATION DES LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Contenu des publicités
- Les supports publicitaires
- Les plateformes collaboratives
- L'utilisation de photos ou vidéos

Formation professionnelle FNAIM 2019 Spécialisations - Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite.

20 ter rue de Bezons – 92415 COURBEVOIE CEDEX
Tél. 01. 71. 06. 30 27 ou 01. 71. 06. 30. 28
Société par actions simplifiée unipersonnelle – RCS Nanterre B 484 482 872 – N° Identification TVA FR 46484482872

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION SPECIALISATION

Merci de remplir ce formulaire sous format informatique, ce PDF est modifiable et enregistrable

Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement.
Toute absence non signifiée par lettre recommandée AR, 10 jours avant le début du stage, sera due.
Entreprises fnaim de moins de 11 salaries :
Toutes ces informations sont obligatoires pour la prise en charge dans le cadre du guichet unique ou des demandes individuelles
(merci de joindre la copie de votre reçu libératoire AGEFOS)
Pour les agents commerciaux ne pas remplir la partie agence.

Réf formation : LV003 **Date de formation :** 22/11/2019
Tarif adhérent : 264€ TTC **Tarif non adhérent :** 360€ TTC chèque à faire à l'ordre de ESI BE
Frais d'intendance + repas : 42,60 € net **Chèque à faire à l'ordre de** FNAIM 66
Intitulé de formation: CADRE GENERAL DE LA LOCATION SAISONNIERE
Lieu de formation : Hôtel MAS DES ARCADES - 840 avenue d'Espagne à PERPIGNAN 66000
A retourner à l'adresse suivante : CHAMBRE FNAIM 66 - 17 rue Camille Pelletan à PERPIGNAN 66000

Nom du participant : .....
Prénom : .....
Sexe* : F / M..... **Date de naissance :** ..... **CSP :** .....
Niveau scolaire : ..... **Type de contrat * :** .....
Email du participant : .....
N° de portable (en cas de changement de dernière minute) **:** .....

Statut salarié : ☐ **Statut non salarié :** ☐ **DNS (DIRIGEANT NON SALARIE) :** ☐
Si statut non salarié adresse postale personnelle
N° : .....
Rue : .....
CP : .....**Ville :** .....

Agence : .....
Effectif salarié de l'agence : .....**N° adhérent ou Référence client :**.....
N°SIREN : .....
Adresse : .....
Code postal : .....**Ville :** .....
Tel : ..... **E-mail :** .....

Date, Signature et Cachet de L'Entreprise

- **CSP** (catégories socio-professionnelles) : Signaler à quelle CSP appartient le salarié parmi la liste proposée :
  1. Ouvriers non qualifiés (ONQ) ; 2. Ouvriers qualifiés (OQ) ; 3. Employés (EMP) ; 4. Techniciens / Agents de maîtrise (TAM) ; 5. Ingénieurs et cadres (CAD) ; 6. Dirigeants salariés (DS) ; 7. Dirigeants non salariés, exclus de la prise en charge par AGEFOS PME (DNS)
- Sexe* : H – F
- **Type de contrat* :**1. CDD ; 2.CDI ; 3.Contrat de professionnalisation ; 4.Contrat d'apprentissage ; 5.CUI (Contrat unique d'insertion) ; 6.EA (Emploi d'avenir)